



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

## DÉLIBÉRATION N° 47/2021/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) (M49) DE LA CACL - DE L'EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 30  
Nombre de Procuracy : 9  
Date de convocation : Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFEAU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :** Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuracy** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuracy** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuracy** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuracy** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES → **Procuracy** à Serge SMOCK, Elaine JEAN → **Procuracy** à Teed GASPARD, Claude PLENET → **Procuracy** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuracy** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuracy** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuracy** à Corinne SIGER

**ÉTAIENT ABSENTS :** Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Anne-Michèle ROBINSON

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210409-47-AP-2021-CACL-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

1

## Exposé des motifs

Le Budget Unique Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2021 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable (M49) et il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"

Le projet de Budget Unique Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2021, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **572 230.29 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Unique Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2021 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

-----

**Vu** les articles L.5211-1, L.5211-36, L2311-1 et suivants et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au Budget Assainissement Non Collectif (SPANC) M49;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2021, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

**Vu** la délibération N° 31/2021/CACL du 09 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion du budget Assainissement Non Collectif (SPANC) M49 de l'exercice 2020 ;

**Vu** la délibération N° 35/2021/CACL du 09 avril 2021 portant vote du Compte Administratif du budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) M49 de l'exercice 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 6 avril 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 6 avril 2021 ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210409-47-AP-2021-CACL-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021	2
--	---

Entendu le **Rapport N° 47/2021/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2021.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 47/2021/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2021.

**APPROUVE** le Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL exercice 2021, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **572 230.29 €** et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP 2020	BP 2021
<b>dépenses de la section fonctionnement</b>			
011	Charges à caractères général	25 000.00	100 000.00
012	Charges de personnel	85 000.00	99 999.00
65	charges de gestion courantes	-	304 798.00
023	Virement à la section d'investissement	-	20 860.43
		110 000.00	525 657.43

<b>recettes de la section fonctionnement</b>			
70	Produit des services du domaine	110 000.00	199 945.00
74	Dotations et participations	-	300 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté		25 712.43
		110 000.00	525 657.43

chapitre	intitule du chapitre	BP 2020	BP 2021
<b>dépenses de la section investissement</b>			
16	Remboursement d'emprunts		
020	Immobilisations Incorporelles		20 860.43
021	Immobilisations corporelles		25 712.43
	<b>Total dépenses</b>	0	46 572.86
<b>recettes de la section investissement</b>			
002	Excédent d'investissement reporté		25 712.43
021	Virement de la section fonctionnement		20 860.43
	<b>Total recettes</b>	0	46 572.86

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210409-47-AP-2021-CACL-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) pour l'exercice 2021 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

**AUTORISE** le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - exercice 2021, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2021.

**DECIDE** de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 09 avril 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210409-47-AP-2021-CACL-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

4